



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /08 : (Code Nomenclature /413)**DATE** : 28 JANVIER 2026**RAPPORTEUR** : Jean-Didier Andrieux**OBJET** : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 2 postes jusqu'à ce jour vacants et rendu actifs :

-1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2026 d'un agent au service voirie

-1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite au recrutement d'un instructeur SPANC au 1^{er} février 2026

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour en disponibilité et rendu actif :

-1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la réintégration au 1^{er} janvier 2026 d'un agent en disponibilité au service à la population

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 3 postes jusqu'à ce jour actifs et rendu vacants :

-1 poste d'attaché à 35h hebdomadaire suite à la mutation au 5 janvier 2026 d'un agent du service aménagement

-1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite au 1^{er} janvier 2026 d'un agent du service à la population

-1 poste d'agent de maîtrise à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite au 1^{er} février 2026 d'un agent du service à la population

Vu le CST du 18 décembre 2025 :

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite à l'intégration d'un agent par voie de détachement au 1^{er} novembre 2025

- la suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à 35h hebdomadaire suite à l'intégration d'un agent par voie de détachement au 1^{er} décembre 2025

Le tableau des effectifs recense désormais 122 postes dont 112 postes pourvus représentant 106 ETP, 6 disponibilités et 4 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 11 contrats de missions temporaires représentant 7.62 ETP, 14 CDD représentant 11.85 ETP.

Le tableau des effectifs à date du 1^{er} février est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREEES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
FONCTIONNAIRES					
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	3	3	0	0
Attaché	35	1	0	0	1
Rédacteur Principal 1 [°] Classe	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2 [°] Classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 [°] classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 [°] classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 [°] classe	35	3	2	0	1
Adjoint administratif	35	5	4	1	0
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	2	2	0	0
Agent de maîtrise	35	15	14	0	1
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	2	2	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Agent de maîtrise	27	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 [°] classe	35	3	2	0	1
Adjoint technique Principal 1 [°] classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 [°] classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 [°] classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2 [°] classe	35	4	3	1	0
Adjoint technique Principal 2 [°] classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	13	12	1	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1 [°] classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1 [°] classe	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation Principal 2 [°] classe	35	4	4	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 [°] classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 [°] classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 [°] classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	10	9	1	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	2	0	0
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2 [°] classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, où l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2026 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 05 février 2026

La secrétaire de séance du 28 janvier 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

